

SÉMINAIRE

Les règles d'imposition de votre collaborateur frontalier

À PROPOS

Le nombre de travailleurs frontaliers ne cesse de progresser en particulier dans la région lémanique. Du fait de son travail à l'étranger, le travailleur frontalier est confronté à des réglementations fiscales diverses rendant complexe la fiscalité transfrontalière. Au travers de cette formation, il s'agira de maîtriser les diverses spécificités fiscales afin que l'employeur puisse répondre aux questions de son personnel frontalier et ainsi remplir son obligation d'information.

Il s'agira d'expliquer l'imposition tant en France qu'en Suisse et plus spécifiquement dans le canton de Genève des travailleurs frontaliers ainsi que les règles fiscales applicables en matière de télétravail et de missions temporaires au regard des accords qui ont été conclus.

Bien qu'imposés à la source en Suisse, les travailleurs frontaliers ont l'obligation de faire une déclaration d'impôt en France, leur pays de résidence. Pour ce qui est de la Suisse, ils ont également des formalités fiscales essentielles à accomplir. En effet, étant imposés à la source dans le canton de Genève, ils peuvent opter entre la DRIS (demande de rectification de l'impôt à la source) ou le statut de quasi résident avec la TOU (taxation ordinaire ultérieure), c'est-à-dire faire valoir la déduction des frais effectifs en diminution de leur imposition suisse.

OBJECTIFS

- Acquérir les notions fondamentales en fiscalité transfrontalière
- Se familiariser à la déclaration d'impôt sur les revenus en France
- Maîtriser les formulaires de prélèvement d'impôt à la source, la DRIS (demande de rectification de l'impôt source) et la TOU (taxation ordinaire ultérieure) en Suisse
- Appréhender les implications fiscales des nouvelles règles en matière de mobilité internationale (télétravail transfrontalier - missions temporaires)
- Être apte à informer vos collaborateurs frontaliers

PUBLIC CIBLE

RH, fiduciaires, professionnels du droit

FORMATRICE

Hasna Prêtre, fiscaliste

CONTACT

058 715 33 15 - cours.seminaires@fer-ge.ch

LIEU
FER Genève

DURÉE
2 jours
en présentiel

PRIX
Membre
CHF 990.-
Non-membre
CHF 1350.-